

Arrêté N° MA-ART-2024-010

**OBJET :** Arrêté de circulation temporaire, Rue de la Faucherie et Rue Saint-Marc, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du jeudi 18 janvier jusqu'au mercredi 31 janvier 2024 - PROLONGATION Arrêté N° MA-ART-2023-281

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;


Vu le Code de la Route ;

**Considérant** la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **CISE TP** dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux, rue de de la Faucherie et rue Saint-Marc, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du jeudi 18 janvier au mercredi 31 janvier 2024. **PROLONGATION Arrêté N° MA-ART-2023-281 ;**

## ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, la circulation est modifiée :

### 1.1 Route barrée

–A partir du 15 janvier jusqu'au 31 janvier 2024, sur la 2ème partie de la rue de la Faucherie. 

### 1.2 Alternat

–A partir du 17 janvier jusqu'au 31 janvier 2024, sur le contournement. 



 Route barrée :

 Route barrée :



Alternat :

Jusqu'au 31/01/2024

**Article 2 :** L'entreprise **CISE TP** est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

**Article 3 :** L'entreprise **CISE TP** est chargée de l'information des riverains (regroupement des ordures ménagères, stationnement, coupures d'eau, etc ...)

**Article 4 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis ( BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'entreprise **CISE TP**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 18 janvier 2024

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

The image shows a handwritten signature in blue ink, which is somewhat stylized and overlaps with the official seal of the Municipality of Les Monts d'Aunay. The seal is circular and contains a central emblem with a figure, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DES MONTS D'AUNAY' and '1870' at the bottom.